

**DELIBERATION**

**SEANCE DU 30 mars 2021**

**Sont présents :**

CARPENTIER Pascal, Conseiller, Président

CARPENTIER Thierry, Bourgmestre.

SIMON Dominique, HENRY René, GILBERT Christian, CORNET Danielle, BENOIT Julie, Echevins.

DODRIMONT Philippe, GILSON Marc, RIXHON Daniel, MOYSE Vincent, GAVRAY Denis, MARENNE

Yves, TOUSSAINT Michaël, CORBESIER Jérôme, LEPONCE Mélanie, CLOSE Jean, WISLEZ Daphné,

SEVRIN Frédéric, DUBOIS DARCIS Corine, ANDRIEN Renaud, EVRARD Marc, Conseillers(ères)  
communaux

CULOT Laurence, Présidente du CPAS et Conseillère communale

HENROTTIN Natalie, Directrice générale, Secrétaire

**OBJET : Opération de Développement rural - Composition de la CLDR - Décision - Règlement d'ordre intérieur - Adoption**

**Le Conseil communal,**

Vu le Décret du 11/04/2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'échéance du Plan communal de Développement rural (PCDR) le 21/03/2018 ;

Vu sa décision du 31/05/2017 de renouveler l'Opération de Développement rural ;

Vu la désignation du GREOVA le 16/04/2019 en qualité d'Auteur de programme du nouveau PCDR de la Commune ; que le GREOVA assume également le rôle accompagnateur du programme ;

Vu l'appel à candidatures lancé du 06/10/2020 au 01/11/2020 ;

Vu la réception de 20 candidatures ;

Vu la résolution du Conseil communal du 02/12/2020 décidant relancer un nouvel appel ;

Vu l'appel à candidatures complémentaire lancé du 18/01/2021 au 07/02/2021 ;

Vu la réception de 7 nouvelles candidatures ; ce qui portent à 27 le nombre total de candidatures déposées ;

Vu l'analyse des candidatures réalisée par le GREOVA reprises au tableau ci-annexé ;

Vu le projet de Règlement d'ordre intérieur ci-annexé ;

Attendu que le Règlement d'ordre intérieur (ROI) précise en son article 9 que "La CLDR d'Aywaille comprend entre 10 et 30 membres effectifs et un nombre égale de suppléants. Le Conseil communal les choisit de manière à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'à assurer la représentativité des tranches d'âge, des hommes et des femmes, des catégories socio-économiques, de la vie associative, culturelle et sportive." ;

Vu la répartition des candidatures proposée par le GREOVA :

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
BARTHOLOME Michel	PARMENTIER Robert
LAMBERT Fanny	FLAGOTHIER Vincent
RESTEIGNE Stéphanie	HAUTECOEUR Eddy
BRAHY Bernadette	LAHAYE Geneviève
HOURLAY Andrée	HODY Thierry
VAN DER EECKEN Jean Luc	THEUNISSEN Pierre
NISSEN Eric	LISMONDE Ariane
DECLERCQ Jean Marie	TIRIONS Fernand

HUART François	HOCQUET André
LALLEMAND Anne	SOUGNEZ Cédric
BAPTISTE Benoît	CHARNEUX Christophe
BRONDOIT Marc	PAULIS Colette
TENRET Jeanne-Marie	FLOHIMONT Marie-Paule
DEPREAY Virginie	/

Attendu que l'article 10 du ROI mentionne que « La CLDR ne peut comporter plus d'un quart de Conseillers » et que dès lors 4 membres issus du Conseil communal doivent être désignés ;

Attendu que la Présidence de la CLDR est assurée par le Bourgmestre de la commune ou son suppléant (article 11 du ROI) ;

Sur proposition du Collège communal ;

**DECIDE :**

**Article 1 : D'adopter le Règlement d'ordre intérieur de la CLDR ci-annexé, par 19 voix pour et 1 abstention (J. Close).**

**Article 2 : De la représentation du Conseil communal au sein de la CLDR, par 19 voix pour et 1 abstention (J. Close) :**

Effectifs	Suppléants
P. CARPENTIER	R. HENRY
M. TOUSSAINT	J. BENOIT
D. WISLEZ	M. GILSON

**Article 3 : De la composition citoyenne de la CLDR, par 19 voix pour et 1 abstention (J. Close) :**

Effectifs	Suppléants
BARTHOLOME Michel	PARMENTIER Robert
LAMBERT Fanny	FLAGOTHIER Vincent
RESTEIGNE Stéphanie	HAUTECOEUR Eddy
BRAHY Bernadette	LAHAYE Geneviève
HOURLAY Andrée	HODY Thierry
VAN DER EECKEN Jean Luc	THEUNISSEN Pierre
NISSSEN Eric	LISMONDE Ariane
DECLERCQ Jean Marie	TIRIONS Fernand
HUART François	HOCQUET André
LALLEMAND Anne	SOUGNEZ Cédric
BAPTISTE Benoît	CHARNEUX Christophe
BRONDOIT Marc	PAULIS Colette
TENRET Jeanne-Marie	FLOHIMONT Marie-Paule
DEPREAY Virginie	/

**Article 4 : De désigner M. Philippe DODRIMONT à la Présidence de la CLDR, par 19 voix pour et 1 abstention (J. Close).**

**PAR LE CONSEIL**

La Secrétaire,  
N. HENROTTIN

Le Bourgmestre,  
Th. CARPENTIER

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

Délibéré le 12/04/2021

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



N. HENROTTIN




Th. CARPENTIER